

Rouen, le 5 février 2010

Comité Régional de Gymnastique

Aux clubs concernés

**Le Championnat Régional de Haute Normandie
Individuels Nationaux B Fédéraux A et B DIR Libres et Critérium de Gymnastique
Artistique Féminine
se déroulera les 27 et 28 Février 2010
au HAVRE– gymnase Lebourvellec rue Charles Porta**

Vous trouverez ci-joint, les généralités, l'organigramme de la compétition.

Les responsables administratifs de cette compétition seront : Marie-Ange LENDORMY pour le samedi et Jacqueline LAHASSAN pour le dimanche

❖ **GENERALITES**

La Compétition est informatisée.

❖ **FORFAITS/AMENDES**

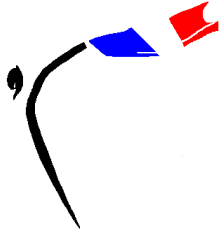
- Tous les forfaits doivent être signalés par écrit (fax /courrier/e-mail) auprès du Centre Administratif. **Par conséquent, les informations par appel téléphonique sont nul et non avenantes et considérées comme non signalées.**
- Aucun forfait n'est remboursé, pour quelque raison que ce soit, et même s'il a été signalé. Cette décision prend en compte les coûts supplémentaires, liés à tout forfait, pour le comité régional (secrétariat, envois, téléphone, etc)
- Pour tout forfait signalé au minimum 15 jours avant la compétition ; aucune amende ne sera réclamée et aucun juge ne sera convoqué.
- Pour tout forfait non signalé (et découvert sur le lieu de la compétition), une amende de 31 € par individuel sera appliquée.

Nota : seule dérogation, pour les individuels, sur remise d'un certificat médical dans les 8 jours suivant la compétition auprès du centre administratif, l'amende ne sera pas réclamée.

- Non présentation de la licence, amende de 8 € payable avant la compétition (brochure technique générale)

❖ **JUGES**

- Les juges doivent-être en tenue officielle



Comité Régional de Gymnastique

- Les entraîneurs doivent porter la tenue de leur club
- Les rotations établies lors de chaque compétition déterminent aux clubs l'obligation de présenter un certain nombre de juges.
- Lorsqu'un club est dans l'impossibilité de présenter ce juge, il doit en avertir plus de 8 jours à l'avance le centre administratif **(et non au responsable des juges directement) par écrit uniquement** (fax/courrier/e-mail) qui en informera le responsable des juges. . Il sera, dans ce cas, réclamé au club un droit de jugement de 47, 00 € pour participation aux frais de juge convoqué an remplacement.
- Le jour de la compétition, si vous rencontrez un problème (intempérie, circulation etc...) nous vous remercions de prévenir.
- Si cette information est transmise moins de 8 jours avant la date de la compétition, il sera, dans ce cas, appliqué une amende de 78, 00 €
- Ces différents points de règlement viennent en complément des règles établies pour le forfait des équipes et/ou des gymnastes dans la brochure technique.

❖ **REMARQUES**

- Cette réglementation n'est, en aucun cas, établie pour alourdir la charge financière des clubs mais pour imposer le respect de délai et procédure afin d'éviter de surcharger le travail des responsables bénévoles.
- Elle doit s'appliquer à tous, et de la même manière quels que soient les motifs évoqués. Il en va de la justice et l'impartialité entre toutes les associations.

Bonne compétition à tous

Le Délégué Technique Général Le Cadre Technique

Frantz GAILLARD

Gaëlle BENARD

Copies : B. Girard, J Jarnault, Z Ibelhoulen